

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR dans une société mondialisée

**Note de position de l'UNESCO
sur l'éducation
2003**

Coordination éditoriale : Stamenka Uvalic-Trumbic

Remerciements : De nombreuses personnes ont contribué à l'élaboration de ce document et l'UNESCO tient à remercier notamment pour leurs observations Abbas Bazargan, Sjur Bergan, Rawya Al Busaidi, Eva Egron-Polak, Richard Halperin, Paul Heywood, Karen McBride, Grant McBurnie, Guy Neave, Katri Pohjolainen Yap, Sheldon Schaeffer, Andree Sursock, Dirk Van Damme, Zeynep Varoglu et Lazar Vlasceanu.

Nous remercions particulièrement Jane Knight pour la révision finale de ce document et Jill Britland pour la recherche documentaire.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PARTIE I CONTEXTE ET IMPLICATIONS

- 1.1 Tendances et problématique**
- 1.2 Intérêts et initiatives des parties prenantes**
- 1.3 Examens régionaux**
- 1.4 Opportunités et défis**

PARTIE II CADRES NORMATIFS

- 2.1 Instruments normatifs des Nations Unies**
- 2.2 Conférences internationales**
- 2.3 Déclarations, conférences et documents directeurs de l'UNESCO**

PARTIE III CONVENTIONS REGIONALES DE L'UNESCO SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES

- 3.1 Finalité des conventions**
- 3.2 Evolution des conventions**
- 3.3 Révision et mise à jour des conventions**

PARTIE IV PLAN D'ACTION DU FORUM MONDIAL DE L'UNESCO SUR LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DE L'ASSURANCE QUALITE, L'ACCREDITATION ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Activités de renforcement des capacités et d'information

L'enseignement supérieur dans une société mondialisée

-Note de position-

INTRODUCTION

Le présent document entend contribuer au débat en cours sur les implications de la mondialisation pour l'enseignement supérieur. Il fait partie d'une série de notes de position publiée par l'UNESCO pour exposer clairement les vues et la ligne de réflexion de l'Organisation concernant les problèmes cruciaux posés par l'éducation aujourd'hui. Il passe en revue les arguments avancés concernant les opportunités et les défis auxquels la mondialisation confronte l'enseignement supérieur et il recense les textes et instruments normatifs des Nations Unies et de l'UNESCO qui sont pertinents pour ce débat. Ses objectifs sont de faire progresser l'analyse et la compréhension de l'enseignement supérieur dans une société en voie de mondialisation ; de montrer l'importance que l'UNESCO attache à cette question ; et ainsi de définir la position de l'Organisation en la matière, à partir de documents de base des Nations Unies et eu égard au mandat de l'UNESCO dans ce domaine. Le but recherché est de bien préciser toutes les fonctions de l'UNESCO en matière d'élaboration de normes, de renforcement des capacités et d'échange d'informations afin d'aider les Etats membres à formuler des mesures et stratégies appropriées pour relever les défis posés par la mondialisation à l'enseignement supérieur. Compte tenu de la rapidité des changements dans ce domaine, la position esquissée ici évoluera probablement au fur et à mesure de la progression du débat et elle fera l'objet de révisions ultérieures.

Les implications potentielles de la mondialisation pour l'enseignement supérieur sont nombreuses et variées. C'est volontairement que nous traitons ici d'aspects précis de la mondialisation, à savoir l'importance croissante de la société/économie du savoir, le développement de nouveaux accords commerciaux qui couvrent le commerce de services éducatifs, les innovations liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC), en insistant sur le rôle du marché et de l'économie de marché. Ces développements ont des

implications importantes pour l'enseignement supérieur sur les plans de la qualité, de l'accès, de la diversité et du financement. L'impact de la mondialisation sur d'autres facettes de l'éducation, comme la recherche et la production de connaissances, la gouvernance, la réforme, la propriété intellectuelle et les libertés académiques, s'il est reconnu, n'entre pas dans notre champ d'investigation.

Le thème de la mondialisation est au coeur du débat qui oppose les responsables des politiques éducatives, les chercheurs, les spécialistes et les professionnels de l'éducation partout dans le monde. Il donne lieu à des discussions et à une réflexion nourries. Le débat portant sur la nature, les causes, les composantes, les conséquences et les implications de la mondialisation est fécond, assez polémique et très important.ⁱ Afin de bien cerner, mais sans simplifier à l'excès, le sujet complexe de la mondialisation, il faut établir des notions de référence pour structurer la discussion. Au sens du présent document, la mondialisation s'entend de 'la circulation des technologies, des biens économiques, des connaissances, des populations, des valeurs et des idées.... au-delà des frontières. La mondialisation affecte chaque pays d'une manière différente en raison de l'histoire, des traditions, des cultures, des ressources et des priorités qui lui sont propres'.ⁱⁱ

La mondialisation est un processus multidimensionnel qui a des répercussions économiques, sociales, politiques et culturelles sur l'enseignement supérieur. Elle engendre de nouveaux défis à un moment où les Etats nations ne sont plus les seuls à assurer les services d'enseignement supérieur et où la communauté universitaire ne détient plus le monopole de la prise de décision dans le domaine de l'éducation. Ces défis intéressent non seulement les questions d'accès, d'équité, de financement et de qualité, mais aussi celles de souveraineté nationale, de diversité culturelle, de pauvreté et de développement durable. Une autre préoccupation, encore plus fondamentale, est que l'apparition d'une offre d'enseignement supérieur et d'échanges de services éducatifs transfrontières font entrer l'éducation dans le monde marchand, ce qui pourrait sérieusement compromettre la capacité de l'Etat à administrer l'enseignement supérieur dans la perspective de l'action publique. Ce déclin de la capacité des autorités publiques à agir risquerait d'affaiblir les pays vulnérables et pauvres alors qu'il serait profitable aux plus prospères.

Il est impossible d'étudier l'impact de la mondialisation sur l'enseignement supérieur sans évoquer l'internationalisation de cet enseignement. On utilise souvent à tort ces deux termes de façon interchangeable. Dans le présent document, la mondialisation est présentée comme un phénomène qui a un impact sur l'enseignement supérieur tandis que l'internationalisation est considérée comme l'une des stratégies mises en oeuvre par l'enseignement supérieur face aux opportunités et aux défis de la mondialisation. L'internationalisation englobe une multiplicité d'éléments tels que les programmes d'études, l'enseignement/apprentissage, la recherche, les accords institutionnels, la mobilité des étudiants/enseignants, la coopération pour le développement et bien d'autres encore.ⁱⁱⁱ Cependant, c'est la mondialisation en tant que phénomène complexe aux multiples implications pour l'enseignement supérieur qui retient ici toute notre attention et nous n'examinons qu'un seul aspect de l'internationalisation, celui de l'enseignement transfrontières.

La mondialisation et les développements récents de la prestation d'enseignement supérieur au niveau international ont suscité l'éclosion d'un certain nombre de termes nouveaux, notamment ceux d'enseignement 'sans frontières', 'transnational', 'transfrontières' et 'international'. L'idée d'enseignement sans frontières évoque la disparition progressive des frontières conceptuelles, disciplinaires et géographiques traditionnellement inhérentes à l'enseignement supérieur.^{iv} Il est intéressant de juxtaposer cette expression et les autres termes nouveaux que nous venons de citer. L'expression "sans frontières" prend acte de la disparition des frontières alors que les autres termes mettent en fait l'accent sur l'existence des frontières. Ces deux approches reflètent la réalité actuelle. A un moment où l'enseignement à distance et l'apprentissage virtuel connaissent une croissance sans précédent, les frontières géographiques sembleraient ne plus guère compter. Pourtant, elles prennent une importance accrue dès lors que l'on se place dans la perspective de la responsabilité réglementaire, en particulier en ce qui concerne la qualité, l'accès et le financement. Par conséquent, si l'existence et l'importance de l'éducation sans frontières sont parfaitement reconnues, c'est l'idée d'une éducation qui transcende les frontières et les juridictions nationales qui nous intéresse le plus ici et nous utilisons le terme transfrontières. Aucune distinction majeure n'est faite entre les termes transfrontières et transnational.

PARTIE I CONTEXTE ET IMPLICATIONS

1.1 Tendances et problématique

Dans le contexte de la mondialisation et des économies du savoir, l'enseignement supérieur de par sa fonction de production et de diffusion des connaissances est incontestablement un des leviers du développement national dans les pays développés comme dans les pays en développement. Dans le même temps, en raison de son universalité et de ses dimensions internationales, on peut considérer que l'enseignement supérieur est un acteur du phénomène de mondialisation tout en subissant les effets.

Les quatre aspects clés de la mondialisation qui nous préoccupent ici sont

- l'importance croissante de la société/économie du savoir ;
- le développement de nouveaux accords commerciaux qui couvrent le commerce des services éducatifs ;
- les innovations liées aux TIC ; et
- la prépondérance accordée au rôle du marché et à l'économie de marché.

Ces facteurs ont induit à leur tour de nouvelles évolutions de l'enseignement supérieur, notamment : i) l'apparition de nouveaux fournisseurs de services éducatifs - sociétés multinationales, universités d'entreprise et entreprises de médias, par exemple ; ii) de nouvelles formes d'enseignement notamment l'enseignement à distance, l'enseignement virtuel et de nouveaux modes d'enseignement en face à face, assurés par exemple par des sociétés privées ; iii) une plus grande diversification des qualifications et des diplômes ; iv) une mobilité croissante des étudiants, des programmes, des fournisseurs et des projets au-delà des frontières nationales ; v) une importance accrue de l'apprentissage tout au long de la vie qui entraîne à son tour une augmentation de la demande d'enseignement post-secondaire ; et vi) le volume

croissant des investissements privés dans la prestation d'enseignement supérieur. Ces évolutions ont d'importantes implications pour l'enseignement supérieur en termes de qualité, d'accès, de diversité et de financement.

L'une des questions les plus âprement débattues, et qui crée parfois des clivages, est la libéralisation et la promotion des échanges commerciaux de services éducatifs dans le cadre d'accords commerciaux. L'idée de la mobilité académique, des échanges d'étudiants et de chercheurs entre pays, n'est pas nouvelle. Cependant, les échanges internationaux d'étudiants, de programmes et de fournisseurs d'éducation dans un but commercial et lucratif sont en expansion et avec l'adoption de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) le débat a pris une intensité et une importance nouvelles. Ce nouvel accord commercial international est administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et il s'agit du premier accord multilatéral qui couvre le commerce des services. Les précédents accords, comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), portaient sur le commerce de produits. Dans le cadre de l'AGCS, l'enseignement est l'un des douze secteurs de services primaires et l'enseignement supérieur est l'un des cinq sous-secteurs de l'éducation. Cet accord définit les règles et conditions spécifiques régissant la libéralisation et la réglementation des échanges et ce sont ces règlements qui sont au coeur du débat sur l'AGCS. La prise en compte du commerce des services d'enseignement supérieur dans le cadre de l'AGCS est une réalité et elle ne changera pas. Chaque pays peut déterminer la mesure dans laquelle il autorisera les prestataires de services éducatifs étrangers à avoir accès à son marché intérieur. Cependant, les inquiétudes grandissantes des milieux éducatifs partout dans le monde tiennent au fait que l'OMC, organisation qui a pour objectif de promouvoir les échanges dans un but d'efficacité économique mais qui n'a pas compétence en matière d'éducation, pourrait avoir une influence négative sur les évolutions de l'éducation à long terme.

Cette question suscite des clivages profonds et une très vive polémique. Certains acteurs traditionnels de l'enseignement supérieur - institutions, syndicats d'enseignants, étudiants et universitaires - s'opposent farouchement à ce que l'enseignement supérieur soit traité comme une marchandise et ils exhortent leurs gouvernements à ne pas prendre d'engagements en ce qui

concerne l'enseignement supérieur dans le contexte de l'AGCS. D'autres, parfois issus des mêmes groupes, font valoir que le commerce de l'éducation existe déjà et qu'il génère clairement des avantages et des opportunités, à condition d'être géré correctement. Toutefois, l'un des points les plus épineux est de savoir exactement à qui revient la responsabilité d'établir les règles et la réglementation du commerce des services d'enseignement supérieur et d'en surveiller l'application, et dans l'intérêt de qui ?

Les pays en développement et les pays en transition font progressivement entendre leurs voix dans ce débat sur la mondialisation et l'approche marchande de l'enseignement supérieur. Ils risquent particulièrement de devenir des marchés non réglementés pour les exportateurs de services d'enseignement supérieur car leurs gouvernements ne disposent pas d'un pouvoir de réglementation suffisant en raison de l'instabilité caractérisant leurs politiques et leur gestion des affaires publiques^v. On craint que les fonds publics en baisse qui sont consacrés à l'enseignement supérieur ne se raréfient encore plus et que les étudiants deviennent la cible de prestataires privés offrant souvent des services coûteux qui favoriseront encore plus les riches et désavantageront encore plus les pauvres. Le noeud du débat est la question de l'assurance qualité et la nécessité de protéger les consommateurs contre les prestataires douteux ou les "usines à diplômes". La valeur des qualifications proposées et leur reconnaissance sur le marché du travail préoccupent aussi les étudiants, les employeurs, l'opinion publique et la communauté éducative elle-même. La question de fond se pose toujours en ces termes : comment les nouveaux prestataires à la recherche du profit et les prestataires traditionnels d'enseignement supérieur transnational peuvent-ils contribuer au programme de développement d'un pays en développement sans le saper ?

La question de l'évolution des relations entre l'Etat et le marché du point de vue de leurs rôles et responsabilités respectifs dans le financement et la réglementation est liée elle aussi à l'impact de la mondialisation sur l'enseignement supérieur. La diminution des fonds publics et les thèses économiques dominantes ont tendance à affaiblir le rôle joué par l'Etat et les pouvoirs publics dans les questions intéressant l'enseignement supérieur, alors que le rôle et la contribution du secteur privé se sont considérablement développés. Ce facteur contribue à renforcer le 'marché

de l'enseignement supérieur' aux niveaux tant national que mondial et il soulève deux points essentiels. Le premier est qu'il est important pour les Etats et les gouvernements de préserver le rôle qu'ils jouent dans la formulation des politiques de l'enseignement supérieur, de garantir la qualité de cet enseignement et de veiller à ce qu'il remplisse toutes ses missions et ses fonctions dans la société, pas seulement dans le développement économique. Le second est de savoir si l'éducation en tant que bien public relève de la seule responsabilité des établissements d'enseignement supérieur publics sans but lucratif ou si, comme beaucoup le font valoir, cette responsabilité peut être partagée par un système mixte composé de prestataires publics et privés, les uns étant motivés par le profit et les autres n'ayant pas de but lucratif ? Différents exemples démontrent que les nouveaux prestataires privés peuvent, si certaines conditions sont réunies, améliorer la capacité à répondre à la demande d'enseignement supérieur non satisfaite dans les pays où les budgets nationaux sont en baisse.

1.2 Intérêts et initiatives des parties prenantes

Le débat sur la mondialisation soulève les questions connexes de la marchandisation, de la commercialisation et du commerce de l'enseignement supérieur. Ces questions sont étroitement imbriquées et doivent souvent être abordées ensemble. Pour toutes ces raisons, le débat est nourri, complexe et habituellement passionné. Il existe des groupes de parties prenantes variés qui prennent une part active au débat et ont formulé des déclarations et des communiqués dans lesquels ils précisent leur position sur ces questions. Il s'agit entre autres i) des syndicats d'enseignants au niveau national et de l'Internationale de l'éducation^{vi}, ii) des établissements d'enseignement supérieur s'exprimant à travers leurs associations en Europe, au Canada et aux Etats-Unis qui ont publié ensemble une 'Déclaration commune sur l'enseignement supérieur et l'AGCS'^{vii}, que l'Association internationale des universités a ensuite faite sienne, et iii) de groupes d'étudiants tels que l'ESIB (National Unions of Students in Europe) qui ont publié une déclaration sur la marchandisation de l'enseignement supérieur^{viii}. Ces groupes ont pleinement conscience des avantages de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et ils défendent fermement l'idée que l'enseignement doit rester un bien public et continuer à relever de la

responsabilité de l'Etat. Ils mettent sérieusement en question le fait que l'enseignement soit traité comme un service commercial et ils engagent vivement les Etats à ne pas prendre de *nouveaux* engagements dans le cadre de l'AGCS. Ils sont fermement convaincus que l'enseignement transfrontières continuera à se développer mais qu'il peut être contrôlé par le biais de conventions et de forums autres que l'AGCS et l'OMC. Selon eux, l'UNESCO et d'autres organes s'occupant d'éducation ont un rôle important à jouer dans la mise en place de cadres d'action pour l'enseignement transfrontières, qui pour une large part n'est pas commercial ou lié aux échanges, mais qui s'inscrit dans une longue tradition de partenariats, d'échanges et de coopération pour le développement au niveau universitaire.^{ix}

A l'occasion de réunions récentes, l'UNESCO a été reconnue comme une organisation internationale unique en son genre de par son rayon d'action géographique, sa mission et son approche de la mondialisation et de l'enseignement supérieur fondée sur les principes des Nations Unies. L'UNESCO est considérée comme l'organisation intergouvernementale la plus à même de jouer le rôle de catalyseur et de servir de tribune pour débattre de l'ensemble important mais complexe des questions liées à l'impact de la mondialisation sur l'enseignement supérieur et d'apporter une aide aux Etats membres qui ont la responsabilité de formuler leurs politiques nationales et de mettre en place des cadres réglementaires dans ce domaine.

Des universitaires d'Amérique latine ont exprimé des critiques sur l'AGCS à l'occasion de réunions régionales tenues à Porto Alegre (Brésil) et à Lima (Pérou). Le troisième Sommet des universités ibériques et d'Amérique latine qui a eu lieu à Porto Alegre en avril 2002 a adopté *La charte de Porto Alegre* dans laquelle ces universités appellent leurs gouvernements respectifs à ne pas prendre de nouveaux engagements en faveur de la libéralisation du commerce des services éducatifs dans le cadre de l'AGCS et de l'OMC. Les participants invitent leurs gouvernements à se conformer à la Déclaration de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et à adhérer aux accords adoptés sous les auspices de l'UNESCO.

D'autres acteurs de l'éducation soulignent les avantages du commerce d'enseignement supérieur. Ils estiment qu'une plus grande concurrence sur le marché est un stimulant puissant qui pousse les institutions traditionnelles à innover et à mettre en place des réseaux spécialisés. En outre, l'offre commerciale de services par les nouveaux prestataires à la recherche du profit et les établissements d'enseignement supérieur classiques peut élargir les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur. Ils reconnaissent que préserver la qualité de l'enseignement supérieur, assurer un accès équitable à cet enseignement et protéger les apprenants tout en leur donnant des moyens d'action sont en passe de devenir les priorités essentielles face au développement de la commercialisation et des échanges de services d'enseignement supérieur.

De surcroît, des organismes intergouvernementaux tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prennent une part active au débat sur l'impact de la mondialisation et de l'AGCS sur l'enseignement supérieur. Les ministres de l'éducation de la zone de l'OCDE ont demandé à l'ensemble de la communauté éducative de s'impliquer davantage si des progrès doivent être faits sur la voie de la libéralisation du commerce de services éducatifs. Le Forum Etats-Unis-OCDE sur le commerce de l'enseignement (Washington, mai 2002) et un second Forum OCDE-Norvège sur le même thème (Trondheim, novembre 2003) ont pour but de rapprocher les milieux commerciaux et la communauté éducative aux niveaux tant international que national.

1.3 Examens régionaux

Afin d'aider à mieux comprendre comment la situation et le débat ont évolué récemment au niveau régional s'agissant des questions liées à l'enseignement supérieur et à la mondialisation, un examen systématique de l'éducation transnationale et des nouveaux fournisseurs de services d'enseignement supérieur dans un certain nombre de pays a été réalisé sous la supervision des bureaux régionaux de l'UNESCO à Beyrouth, Bangkok et Dakar et de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) à Caracas (Venezuela).^x

Bien que ces examens fassent apparaître une grande diversité des vues et des approches, on peut dégager certains éléments communs. Toutes les régions font état d'une intensification de l'enseignement transfrontières sur leur territoire. L'enseignement transfrontières est assuré par des fournisseurs très divers, notamment de nouvelles catégories de fournisseurs (sociétés multinationales privées et entreprises de médias) ainsi que par des établissements d'enseignement supérieur privés et publics traditionnels, qui ont décidé d'exporter leurs programmes vers d'autres pays. Il importe de souligner que même si les établissements d'enseignement supérieur classiques sont des institutions publiques ou privées dans leur propre pays, dans la plupart des cas, mais pas tous, dès qu'ils opèrent à l'étranger ils deviennent en pratique des organismes privés au regard de la législation du pays d'accueil. C'est la raison pour laquelle les fournisseurs d'éducation transnationale sont souvent présentés comme des prestataires privés. On observe une grande confusion dans la façon dont sont utilisés certains termes comme nouveaux prestataires, prestataires traditionnels, prestataires transnationaux, prestataires privés ou publics à but lucratif ou sans but lucratif. Il faudra songer sérieusement à élaborer une typologie de ces concepts qui puisse être utilisée au niveau international mais qui respecte aussi les contextes spécifiques des différents pays. En outre, les examens ont signalé l'apparition de nouvelles formes de partenariat et d'arrangements administratifs (jumelage et franchisage) avec les entreprises ou institutions locales et de nouveaux modes d'enseignement (à distance et virtuel, par exemple). On peut cependant faire une remarque générale, à savoir qu'il est difficile de fournir des informations systématiques sur les prestataires d'éducation transfrontières car les sources d'information ne sont pas centralisées, les procédures d'enregistrement ou d'habilitation ne sont pas en place et les définitions et les critères de mesure ne sont pas harmonisés.

La majorité des examens soulignent certains avantages de la présence de prestataires d'éducation transfrontières : elle comble un vide dans les possibilités de formation proposées ; elle introduit dans l'élaboration des programmes une flexibilité qui permet de coller aux besoins de l'industrie (Kenya) ; elle élargit les possibilités d'apprentissage, elle encourage l'innovation dans l'enseignement supérieur, elle crée une concurrence bénéfique et elle favorise la diffusion des nouvelles technologies (Etats arabes) ; et elle accroît les possibilités d'accès à

l'enseignement supérieur (Chine, Inde, Kazakhstan, Malaisie). L'examen de l'Inde indique en outre que malgré les appréhensions suscitées initialement par les nouveaux prestataires et les prestataires transfrontières, ceux-ci sont désormais acceptés tant par le public que par le marché du travail. Ils ne sont pas considérés dans ce pays comme une menace pour le développement national et ils semblent pallier les insuffisances du système éducatif traditionnel.

Toutefois, les examens pointent aussi les risques liés à la présence de prestataires étrangers, à savoir qu'ils opèrent sans contrôle adéquat de la part des pouvoirs publics et fournissent des services éducatifs de faible qualité tout en recherchant des profits maximums, qu'ils compromettent l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et que les étudiants ne soient pas suffisamment protégés, notamment en ce qui concerne les questions liées à la reconnaissance des diplômes.

Les réactions face aux implications du commerce de services d'enseignement supérieur sont variables. Certains examens indiquent que des consultations sont organisées entre les ministères concernés (Inde, Kenya, Malaisie) et que l'on observe une attitude généralement positive à l'égard de la libéralisation du commerce et aussi que certains pays voient un intérêt à exporter eux-mêmes l'enseignement supérieur (Inde, Kenya). Comme il est indiqué dans l'étude de cas sur l'Inde, on envisage avec pragmatisme de prendre des engagements dans le domaine de l'enseignement supérieur s'ils sont assortis de clauses de sauvegarde appropriées.

L'examen concernant l'Amérique latine affirme qu'avec ou sans l'AGCS et d'autres accords commerciaux régionaux/bilatéraux, le commerce de services éducatifs a des chances de se développer dans les années à venir et que la communauté universitaire internationale devra accepter le fait qu'elle ne détient plus le monopole des décisions dans le domaine de l'éducation.

Tous les examens conviennent de la nécessité d'un cadre international pour l'assurance qualité et l'accréditation qui revête la forme d'un mécanisme flexible tenant compte des aspects liés au développement. De la même manière, on note une assez large convergence de vues concernant

l'utilité d'adopter des directives internationales qui définissent les bonnes pratiques ou les pratiques éthiques des nouveaux prestataires de services d'enseignement supérieur.

Ces examens portent sur un petit échantillon, mais des recherches plus exhaustives sont en cours et elles apporteront des données concrètes sur les évolutions, les besoins et les approches au niveau régional.^{xi}

1.4 Opportunités et défis

L'impact potentiel de la mondialisation sur l'enseignement supérieur engendre à la fois des opportunités et des défis, qui varient selon les priorités, les politiques, les ressources, les points forts et les faiblesses des pays.

Les *opportunités* potentielles sont nombreuses et variées. En voici quelques-unes : offre accrue d'enseignement et plus large accès pour les étudiants, soutien de l'économie du savoir, mise en place de diplômes communs, fusion ou hybridation des cultures, comparabilité grandissante des diplômes, renforcement du rôle de l'approche marchande, avantages économiques pour les prestataires d'enseignement et diversification et création de nouveaux environnements universitaires.

Les *défis* potentiels sont nombreux et variés eux aussi. Ce sont notamment la crainte d'une dégradation de la qualité de l'enseignement, les inégalités d'accès conduisant à un système à deux vitesses, le problème de plus en plus aigu de l'exode physique et virtuel des compétences des pays en développement vers les pays développés mais aussi selon d'autres axes, l'homogénéisation des cultures, l'affaiblissement du rôle de l'Etat dans la formulation des objectifs des politiques nationales, le développement de programmes conçus pour le marché, par exemple en matière commerciale et de technologies de l'information, et le déclin de certaines disciplines dans les lettres et sciences humaines et les sciences pures.

Il est vrai que ce qui semblerait être une opportunité pour un pays pourrait constituer un défi ou un risque pour un autre. Toutefois, pour que chacun profite de la mondialisation qui est en marche, il faut instaurer au niveau national des mécanismes et des politiques qui régulent et contrôlent certains aspects de l'enseignement transfrontières comme l'enregistrement et l'habilitation des prestataires étrangers, ainsi que l'assurance qualité ou l'habilitation de nouveaux programmes et prestataires. Une bonne gouvernance et de solides systèmes économiques et sociaux sont aussi d'autant plus indispensables dans le contexte de la mondialisation et des échanges internationaux d'enseignement supérieur. En résumé, les défis les plus importants auxquels la mondialisation de l'enseignement supérieur confronte les Etats membres de l'UNESCO, et plus particulièrement les pays en développement, consistent à garantir la qualité, préserver la culture et l'identité nationales, veiller à ce que les gouvernements fixent les objectifs des politiques nationales pour l'enseignement supérieur et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

PARTIE II CADRES NORMATIFS DES NATIONS UNIES

La position initiale de l'UNESCO concernant la mondialisation et l'enseignement supérieur découle de textes de base et d'instruments normatifs des Nations Unies. L'objet de cette section est de montrer qu'il existe de nombreux instruments, principes et initiatives des Nations Unies et de l'UNESCO qui ont un rapport direct avec le débat sur les implications de l'enseignement supérieur dans une société mondialisée. Des exemples sont présentés dans les trois sections qui suivent.

2.1 Instruments normatifs des Nations Unies

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (article 26.1), qui est l'un des instruments normatifs fondamentaux, stipule que 'l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine

égalité à tous en fonction du mérite.’ L'égalité d'accès à l'enseignement supérieur étant l'un des défis et des problèmes majeurs dans une société en voie de mondialisation, cet article revêt une pertinence particulière dans le débat et c'est sur lui que l'UNESCO fonde sa position.

Les **Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire** prévoient la mise en place de partenariats mondiaux pour le développement. Plus spécifiquement, l'Objectif 8^{xii} évoque le rôle des nouvelles technologies de l'information dans la mise en place d'un partenariat mondial dans les termes suivants 'En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies - en particulier des technologies de l'information et de la communication – à la portée de tous.' En outre, l'Objectif 8 souligne l'importance de mettre en place un 'système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire'. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté – aux niveaux tant national qu'international. Ce sont les qualités attendues dans l'objectif 8 du système commercial ouvert, 'fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire' qui englobe tous les partenariats mondiaux, y compris ceux mis en place dans l'enseignement supérieur, qui devraient être les critères déterminant l'orientation du commerce des services d'enseignement supérieur.

La **Déclaration de Bruxelles^{xiii} de l'Assemblée générale des Nations Unies** insiste sur l'importance de l'équité et de l'égalité des chances dans la société du savoir. Elle stipule que : 'Guidés par les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et par la responsabilité collective qui nous incombe, en vertu de cette déclaration, de faire respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, ainsi que de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population mondiale, nous nous engageons à favoriser la bonne intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale, à nous opposer à leur marginalisation, résolus que nous sommes à assurer une croissance économique soutenue et accélérée et un développement durable ainsi qu'à éliminer la pauvreté, les inégalités et la misère.' L'équité et l'égalité des chances dans la société du savoir peuvent être mises en péril par certains des modes de prestation d'enseignement supérieur à l'échelle internationale. L'équité et l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur devraient donc être les principes

qui président à la mise en place des cadres d'action requis par l'enseignement supérieur dans une société globale.

2.2 Conférences internationales

Plusieurs conférences internationales des Nations Unies tenues récemment ont reconnu les implications de la mondialisation et elles sont parvenues à la conclusion que celle-ci devait bénéficier à tous, plus particulièrement en garantissant la facteur primordial qu'est un accès équitable à une éducation de qualité.

Le **Sommet mondial pour le développement durable** (Johannesburg, 2002)^{xiv} a souligné la nécessité de promouvoir les échanges d'expériences et de capacités dans l'intérêt de tous les partenaires et d'appuyer les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à renforcer la capacité de tous les pays à acquérir de nouvelles connaissances par le biais de la coopération et des échanges internationaux. Il a été reconnu que l'enseignement supérieur, dont il convient d'assurer la qualité pour favoriser l'accès à la société du savoir, est un levier essentiel pour parvenir à un développement socio-économique durable. Sa contribution à la Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable continuera d'être encouragée, en particulier dans le contexte d'une société en voie de mondialisation.

Le **Sommet mondial pour le développement social** (Copenhague, 1995)^{xv} a appelé à une coopération et à des partenariats internationaux fondés sur l'égalité, le respect mutuel et les avantages réciproques et il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures appropriées et volontaristes pour réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur. Il faut veiller à ce que tous les éléments en question soient réunis à un moment où l'enseignement supérieur se développe rapidement dans une perspective mondiale.

La **Déclaration de Hambourg sur l'apprentissage des adultes** adoptée par la **cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes** (Hambourg, juillet 1997)^{xvi} a souligné que la transformation de l'économie, la mondialisation, les changements dans les modes de production, la montée du chômage et la difficulté qu'il y a à garantir des moyens de subsistance appellent des politiques de l'emploi plus actives et un plus gros investissement dans le développement des compétences dont les hommes et les femmes ont besoin pour s'insérer sur le marché du travail et pratiquer une activité rémunératrice. Le développement de nouvelles compétences dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie est une approche qu'il convient de privilégier face non seulement au large éventail de nouveaux prestataires d'enseignement supérieur dans une société globale, mais aussi à la grande diversité des apprenants et de leurs besoins respectifs au XXIème siècle.

La contribution de l'UNESCO au prochain **Sommet mondial sur la société de l'information** (décembre 2003)^{xvii} met l'accent sur trois des grands défis que pose la construction de sociétés du savoir qui sont de : i) réduire la fossé numérique qui accentue les disparités dans le développement, privant des groupes et des pays entiers des bienfaits de l'information et du savoir ; ii) garantir la libre circulation des données, de l'information, des meilleures pratiques et des connaissances dans la société de l'information, ainsi que l'égalité d'accès à ces dernières ; et iii) réaliser un consensus international sur les normes et les principes nouveaux requis. Pour l'UNESCO, l'égalité d'accès est l'un des fondements de l'instauration d'une société du savoir équitable, notamment de l'offre d'enseignement supérieur dans une société en voie de mondialisation.

2.3 Déclarations, conférences et documents directeurs de l'UNESCO

Les textes fondateurs et les documents directeurs de l'UNESCO se réfèrent à des déclarations et des principes pertinents pour le débat dont les opportunités et les défis auxquels la mondialisation confronte l'enseignement supérieur font l'objet. La section qui suit met en exergue des textes traitant de questions telles que les TIC, l'exode des compétences, la diversité culturelle, la société du savoir, le financement et le rôle de l'Etat, qui sont toutes d'une

importance primordiale pour le débat sur l'enseignement supérieur dans une société en voie de mondialisation.

La mission de l'UNESCO, qui est affirmée dans son acte constitutif, consiste à "assurer à *tous le plein et égal accès à l'éducation*, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, ... développer et ... multiplier les relations entre les peuples en vue de mieux se comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives." Cette mission, telle qu'elle a été énoncée en 1945, est d'une pertinence particulière pour le rôle que joue la société/économie du savoir actuelle dans une société en voie de mondialisation.

La **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** (2003)^{xviii} insiste sur l'importance de favoriser l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies et de garantir l'accès de ces pays, *entre autres*, aux ressources d'ordre éducatif disponibles à l'échelle mondiale.

Le **Cadre d'action de Dakar** (2000)^{xix} vise à assurer l'«éducation pour tous» et il souligne qu'il faut répondre aux besoins en matière d'apprentissage de tous les jeunes et adultes en leur offrant un accès équitable à des programmes appropriés d'apprentissage et d'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante. L'amélioration de tous les aspects de la qualité de l'éducation et la recherche de l'excellence sont au coeur du suivi de Dakar.

La **Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIème siècle**, (article 14) publiée en 1998, et réaffirmée en 2003, par les participants à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES)^{xx} (1998) a reconnu que 'Le financement de l'enseignement supérieur requiert des ressources publiques et privée. Le rôle de l'Etat reste essentiel dans ce financement.' De plus, 'La diversification des sources de financement traduit l'appui que la société apporte à l'enseignement supérieur et doit donc être renforcée davantage pour assurer le développement de cet enseignement, en accroître l'efficacité et en préserver la qualité et la pertinence. Le soutien public à l'enseignement supérieur et à la recherche reste essentiel pour

que les missions éducatives et sociales soient assurées.’ Cette déclaration a un lien direct avec la mondialisation en cours qui se traduit par un accroissement des investissements privés dans l’enseignement supérieur et avec l’influence que le marché exerce sur les politiques de l’éducation.

Le nombre et la diversité des parties prenantes et des acteurs de l’enseignement supérieur étaient également abordés : ‘La société tout entière doit appuyer l’éducation à tous les niveaux, y compris l’enseignement supérieur étant donné le rôle qu’il joue dans la promotion d’un développement économique, social et culturel durable. La mobilisation à cette fin dépend de la sensibilisation et de la participation du public, des secteurs publics et privés de l’économie, des parlements, des médias, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des étudiants ainsi que des établissements, des familles et de tous les acteurs sociaux impliqués dans l’enseignement supérieur.’

Dans le prolongement de la CMES, l’UNESCO a mis en place, en coopération avec l’Agence suédoise de développement international, un **Forum sur l’enseignement supérieur, la recherche et les connaissances** (2002). Le Forum constitue une enceinte au sein de laquelle chercheurs, décideurs et experts peuvent dialoguer et se consacrer à l’examen des problèmes de l’enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de cinq comités scientifiques régionaux et, au niveau international, au sein d’un comité scientifique mondial. Le Forum entend promouvoir l’équité et les transformations sociales à travers le progrès de la production de connaissances et son but est de combler le fossé existant entre pays développés et pays en développement en matière de renforcement des capacités et de recherche.

La **Recommandation de l’UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l’enseignement supérieur** (1997) abordait clairement les questions liées à la mobilité de la main-d’oeuvre et à l’exode des enseignants de l’enseignement supérieur. Elle affirme que ‘Les Etats membres et les établissements d’enseignement supérieur devraient, en même temps, être conscients de l’exode de personnel enseignant du supérieur qui affecte les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés. Ils devraient, en conséquence,

encourager les programmes d'aide aux pays en développement afin de contribuer à maintenir un environnement universitaire offrant aux enseignants de ces pays des conditions de travail suffisamment attrayantes pour freiner et, à terme, enrayer cet exode.' (article IV, paragraphe 15).

En outre, elle préconise d'encourager 'la coopération universitaire internationale au-delà des barrières nationales, régionales, politiques, ethniques ou autres, s'efforcer d'empêcher l'exploitation scientifique et technologique d'un Etat par un autre et favoriser le partenariat sur un pied d'égalité entre les communautés universitaires du monde entier en vue de diffuser et de mettre à profit la connaissance et de préserver le patrimoine culturel.' (article V, paragraphe 22(n)).

Enfin, la **Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007)**^{xxi} met l'accent sur les défis posés par la mondialisation : 'L'une des nouvelles gageures d'aujourd'hui consiste à réunir un consensus international sur les normes et principes nouveaux qui sont requis pour répondre aux défis et dilemmes éthiques qui se profilent par suite de la mondialisation. L'exploitation commerciale croissante de nombreux domaines auparavant considérés comme des biens publics, tels que l'enseignement, la culture et l'information, met en péril les mécanismes de contrôle les plus faibles et les moins puissants du point de vue économique et exige de nouvelles façons de protéger les droits de l'individu. D'une manière générale, il est nécessaire de convenir de mécanismes universellement acceptés pour garantir que la participation à la mondialisation et sa gestion soient équitables. A l'heure actuelle, les règles du jeu restent dans une grande mesure à définir et, sauf à arrêter un cadre dont l'acceptation soit universelle, les pauvres et les faibles continueront de se voir refuser les bienfaits de la mondialisation. Il faut faire en sorte que la mondialisation profite à tous.'

Assurer la qualité de l'enseignement supérieur, promouvoir l'égalité d'accès à cet enseignement et donner aux apprenants les moyens de prendre des décisions éclairées sont des défis majeurs

pour l'enseignement supérieur dans un environnement en voie de mondialisation. Pour relever ce défi, l'UNESCO a mis sur pied en octobre 2002 un **Forum mondial sur les dimensions internationales de l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur**. Celui-ci est destiné à promouvoir la coopération internationale dans l'enseignement supérieur en offrant une enceinte dans laquelle les différentes parties prenantes puissent dialoguer et en créant des passerelles entre les organisations intergouvernementales. Les participants au forum ont suggéré que 'la tâche première de l'UNESCO est de présenter un programme structuré compte tenu des nouvelles évolutions et de proposer un cadre d'action international pour aborder les questions de la mondialisation et de l'enseignement supérieur, en réconciliant les intérêts des gouvernements nationaux, du secteur de l'enseignement supérieur public traditionnel et des prestataires à but lucratif et les besoins des étudiants et l'intérêt du grand public.'^{xxii}

Pour donner suite à cette initiative, le **Forum UNESCO-Norvège sur le thème 'Mondialisation et enseignement supérieur : Implications pour le dialogue Nord-Sud'** (Oslo, mai 2003) a fait avancer le débat en donnant aux pays en développement davantage de possibilités de s'exprimer, en plaçant l'enseignement supérieur au centre du développement social durable, en insistant sur la notion de 'commerce équitable' et en préconisant que la prestation d'éducation transnationale, notamment d'enseignement supérieur assisté par les TIC, renforce les capacités nationales dans le domaine de l'enseignement supérieur au lieu de les affaiblir.^{xxiii}

La **Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur +5** (Paris, juin 2003) a réaffirmé l'importance et la validité des principes fondamentaux de la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur au XXIème siècle de 1998. Les participants à la conférence ont également proposé que les déclarations et instruments juridiques de l'UNESCO, qui sont des cadres importants pour l'éducation, servent à guider les pays dans l'élaboration de leurs cadres d'action nationaux en matière de mondialisation et d'enseignement supérieur. Il a été reconnu que la Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de

l'enseignement supérieur et les Conventions de l'UNESCO relatives à la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur étaient des accords particulièrement pertinents pour l'enseignement dans le contexte de la mondialisation, de l'enseignement supérieur sans frontières et de la libéralisation du commerce de services d'enseignement. En outre, les participants ont approuvé l'élaboration de principes directeurs régissant la prestation d'un enseignement supérieur transnational, qui soit fondée sur la pertinence, l'éthique et le respect mutuel.^{xxiv}

PARTIE III CONVENTIONS REGIONALES DE L'UNESCO SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES

La présente section traite spécifiquement du rôle des conventions régionales de l'UNESCO relatives à la reconnaissance des diplômes en raison de leur pertinence et de leur applicabilité aux mouvements croissants d'étudiants et d'enseignants, ainsi que de programmes éducatifs et de prestataires d'éducation au-delà des frontières et des juridictions nationales dans une société en voie de mondialisation.

3.1 Finalité des conventions

Ces conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des diplômes sont des instruments juridiquement contraignants qui à ce jour ont été ratifiés par plus de 100 Etats membres de toutes les régions du monde. Les principaux objectifs des conventions sont de promouvoir la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et de réduire les obstacles à la mobilité des enseignants et des étudiants grâce à la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications par les pays qui les ont ratifiées.

3.2 Evolution des conventions

C'est dans les années 1960 que les conventions sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur par les pays les ayant ratifiées partout dans le monde ont été préparées sur l'initiative de l'UNESCO. Pendant les années 1970 et 1980, cinq conventions régionales sur

la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur ont été élaborées : pour l'Amérique latine et les Caraïbes (juin 1975), les Etats arabes (1978), l'Europe (1979), l'Afrique (1981), l'Asie et le Pacifique (1983). Une convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes et les Etats européens riverains de la Méditerranée (la Convention méditerranéenne) a été adoptée en décembre 1976 et elle reste la seule qui traite de la coopération interrégionale.^{xxv}

En 1992, une réunion conjointe des cinq comités régionaux et d'un comité intergouvernemental a été organisée pour étudier la possibilité d'adopter une convention universelle sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur. Toutefois, il n'a pas été possible de trouver un consensus et les participants à cette réunion sont parvenus à la conclusion qu'il fallait continuer à agir au niveau régional. Les aspirations à disposer d'un instrument de portée internationale ont abouti à l'adoption d'un instrument normatif de nature moins contraignante : la Recommandation internationale sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 27ème session (novembre 1993).

3.3 Mise à jour et révision des conventions

La Convention pour l'Europe (1979) a été la première convention mise à jour. Elle est connue aujourd'hui sous le titre de 'Convention de Lisbonne sur la reconnaissance pour la région Europe' de 1997 et il s'agit d'un texte commun Conseil de l'Europe/UNESCO, le premier du genre. Elle remplacera progressivement les autres conventions européennes existantes. Elle a marqué un tournant décisif dans les pratiques de reconnaissance en Europe en introduisant les éléments fondamentaux qui sont énumérés ci-dessous ; d'autre part, elle est étroitement liée à des développements ultérieurs comme le processus de Bologne, qui est le plus important processus de réforme de l'enseignement supérieur en Europe, mené au niveau régional.^{xxvi}

Les éléments fondamentaux de la Convention de Lisbonne (1997) sont les suivants : 1) elle a fait passer au premier plan l'intérêt des titulaires des diplômes dans le processus de reconnaissance en leur permettant de bénéficier d'une reconnaissance équitable de leurs titres dans un délai raisonnable, selon des procédures transparentes, cohérentes et fiables ; 2) l'un des principes fondamentaux avancés était que la reconnaissance devait être accordée sauf en cas de différences substantielles pouvant être démontrées ; 3) elle a également mis l'accent sur l'importance de l'information et de la mise en place de réseaux d'experts, en particulier par le truchement des centres nationaux d'information et du réseau ENIC^{xxvii} qui se réunit chaque année ; 4) tout en offrant un solide cadre juridique, elle a encouragé les pratiques de reconnaissance à travers des instruments de nature moins contraignante tels que des codes de bonne pratique ou des recommandations et directives.

Un aspect essentiel de ces conventions est qu'elles contribuent en définitive pour les pays concernés à 'préserver et renforcer l'identité et la diversité culturelles de leurs peuples, (à) respecter la spécificité de leurs systèmes d'enseignement' (Convention d'Arusha, Afrique, 1981). Elles reconnaissent que 'le droit à l'éducation est un droit de l'homme et que l'enseignement supérieur constitue une exceptionnelle richesse culturelle et scientifique, tant pour les individus que pour la société' (Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, Europe, 1997).

A l'heure actuelle, les conventions font référence à la reconnaissance mutuelle, par les Etats parties, des diplômes délivrés par des établissements faisant partie du système éducatif d'un Etat membre. Elles sont mises en oeuvre par des comités régionaux investis de fonctions statutaires. Tous les deux ans ces derniers rassemblent des représentants de l'enseignement supérieur membres des gouvernements parties aux conventions. L'une de leurs fonctions consiste à 'entreprend(re) les études nécessaires pour adapter les objectifs de (la présente) Convention à l'évolution des besoins du développement social, culturel et économique dans les Etats contractants' (Convention pour les Etats arabes). Il s'agit d'une fonction importante car elle donne la possibilité d'inviter les comités de la Convention à examiner les conséquences pour la reconnaissance des diplômes et l'assurance qualité de l'apparition de nouveaux prestataires, de

nouveaux modes de prestation et de nouvelles qualifications dans l'enseignement transfrontières.

En fait, deux des six Conventions existantes ont déjà pris des mesures dans ce sens. La Convention de Lisbonne sur la reconnaissance de 1997 (Région Europe) a adopté un Code de bonnes pratiques pour la prestation d'un enseignement transnational (Riga, juin 2001), qui couvre une grande partie mais pas la totalité des nouveaux accords d'éducation transnationale. Au sens du Code l'enseignement transnational se définit comme l'enseignement reçu par un étudiant s'il se trouve dans un pays différent de celui où est situé l'institution diplômante. Le Code énonce onze principes valables pour les accords transnationaux qui portent sur des questions telles que la qualité et les normes académiques, le contexte culturel, les qualifications du personnel et l'admission des étudiants.

La Convention d'Arusha de 1981 (Région Afrique) est actuellement révisée en vue de déterminer les nouveaux besoins engendrés par l'évaluation des diplômes obtenus dans le cadre d'un enseignement à distance. Une étude réalisée pour servir de base au processus de révision souligne la nécessité de mettre en place des mécanismes d'assurance qualité conçus spécifiquement en fonction des besoins de l'enseignement ouvert et à distance, de garantir la crédibilité des résultats de l'apprentissage et de faciliter le transfert des crédits à l'intérieur des frontières nationales et entre pays. La confiance et la crédibilité sont primordiales dans ce processus.

Ces deux exemples montrent que les conventions régionales peuvent être mises à jour et adaptées en fonction des évolutions récentes de l'éducation transnationale. Il serait possible, en élargissant ce processus de révision aux quatre autres conventions concernant l'Asie et le Pacifique, les Etats arabes, les pays riverains de la Méditerranée, l'Amérique latine et les Caraïbes, de faire en sorte que les conventions régionales servent de base à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour la reconnaissance des diplômes et l'assurance qualité.

Les Conventions ont fait l'objet de discussions lors du récent Forum UNESCO-Norvège sur le thème 'Mondialisation et enseignement supérieur : Implications pour le dialogue Nord-Sud' (Oslo, mai 2003) et de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur +5 (Paris, juin 2003). On s'est accordé à reconnaître qu'elles doivent être révisées de manière à répondre aux défis et opportunités de la mondialisation et à faciliter la reconnaissance des diplômes et la conclusion d'accords transparents pour l'assurance qualité. En second lieu, elles doivent être regroupées dans un souci de cohérence, tout en continuant à reconnaître la diversité des pays et des régions. Les conventions en sont à des stades d'élaboration différents et c'est pourquoi elles ont besoin d'un soutien aux stades de la révision et de la mise en œuvre. Enfin, il convient de se pencher sur le rôle joué par les conventions en tant qu'instruments réglementaires complémentaires d'autres accords internationaux tels que l' AGCS.

L'UNESCO peut servir de tribune pour le dialogue et l'action au niveau international de telle sorte que la communauté éducative soit bien informée et prenne les devants quant aux implications de la mondialisation pour l'enseignement supérieur. Il est important que l'UNESCO, qui est l'organisme des Nations Unies ayant compétence dans le domaine de l'éducation, s'occupe avec ses Etats membres et par leur intermédiaire, des implications des nouvelles tendances et évolutions et nouveaux accords internationaux et, en particulier, examine le rôle accru que les conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des diplômes révisées peuvent jouer.

PARTIE IV: POSITION ET ACTIONS DE L'UNESCO - LE FORUM MONDIAL DE L'UNESCO SUR LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DE L'ASSURANCE QUALITE, L'ACCREDITATION ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Au vu des questions soulevées dans ce tour d'horizon des arguments qui s'affrontent concernant les opportunités et les défis posés par la mondialisation à l'enseignement supérieur, la position de l'UNESCO en la matière est que l'enseignement supérieur dans une société mondialisée doit

être accessible à tous en pleine égalité et respecter la diversité culturelle ainsi que la souveraineté nationale. En outre, l'UNESCO a à coeur de garantir la qualité des services d'enseignement supérieur proposés à l'échelle mondiale par des prestataires de plus en plus variés et de sensibiliser les parties prenantes, en particulier les étudiants, aux problèmes qui se font jour dans ce domaine. En défendant cette position elle entend créer les conditions qui feront que la mondialisation profite à tous.

Pour mettre en pratique cette position, le Forum mondial sur les dimensions internationales de l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications a été mis en place en 2002 pour servir de lieu d'échanges entre les divers partenaires et acteurs de l'enseignement supérieur international et transnational et étudier les dimensions sociales, politiques, économiques et culturelles qui sous-tendent la mondialisation et l'enseignement supérieur. Les activités de ce forum sont destinées à compléter d'autres initiatives prévues par le Plan à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007.

A la suite de la réunion inaugurale du Forum mondial en octobre 2002, un Plan d'action pour 2004-2005 faisant une place de choix aux fonctions d'élaboration de normes, de renforcement des capacités et de centre d'échanges d'information de l'UNESCO a été préparé.

Ce Plan d'action vise à offrir aux Etats membres un cadre qui les aidera à établir leurs propres cadres d'action. Il s'inspire de documents des Nations Unies et s'appuie sur la mission et les fonctions spécifiques de l'UNESCO.

Activités normatives

Trois initiatives sont proposées dans cette catégorie d'activités :

- la formulation d'un ensemble de principes directeurs,
- un examen des conventions régionales, et
- un travail de recherche sur la notion de bien public et l'impact de l'enseignement supérieur transnational sur l'élargissement de l'accès.

S'agissant de l'élaboration d'un ensemble de Principes directeurs il est précisé que : 'la communauté de l'enseignement supérieur doit formuler un cadre d'action et des principes directeurs régissant la prestation d'enseignement supérieur transnational, fondés sur la pertinence, l'éthique et le respect mutuel, de même nature que ceux de plus en plus souvent adoptés dans le monde des affaires. Il faudra faire en sorte que ces principes soient ouverts afin de permettre aux institutions des secteurs diversifiés de l'enseignement supérieur d'y adhérer et de les y encourager.' Leur but sera d'inspirer des partenariats transfrontières responsables et durables entre le monde de l'enseignement supérieur, celui des affaires et la société, grâce à la formulation d'un cadre d'action international qui couvre la conduite et les pratiques des établissements d'enseignement supérieur (privés et publics), en prenant particulièrement en considération les conditions régnant dans les pays en développement en ce qui concerne les partenariats entre l'enseignement supérieur et les milieux d'affaires. Ces principes seront davantage une source d'inspiration et un guide, en particulier dans le contexte de l'UNESCO, qu'un instrument de réglementation. Ils s'appuieront sur les principes, codes et déclarations existants.

L'examen proposé des Conventions régionales/intergouvernementales sur la reconnaissance des qualifications vise à garantir que celles-ci sont mises à jour et adaptées pour relever les défis contemporains. Il est précisé dans le Plan d'action que 'la révision des conventions sur la reconnaissance des qualifications a pour but de répondre aux nouveaux besoins et de faire en sorte que les normes internationales soient prises en compte dans le cadre de l'AGCS. Les thèmes spécifiques de cette révision seront les questions de reconnaissance des services d'enseignement supérieur transfrontières, le renforcement des mécanismes destinés à assurer la qualité et la promotion de critères fiables, transparents et cohérents pour l'évaluation des qualifications. En outre, la possibilité d'établir un cadre international qui couvrira à la fois les questions de la reconnaissance des diplômes et celles de l'assurance qualité et de l'accréditation sera explorée.'

La notion de ‘bien public’ doit être approfondie étant donné sa complexité et l’importance de définir clairement ce que cela signifie dans le contexte d’un environnement en voie de mondialisation. Il a été reconnu que des recherches plus poussées et un plus grand nombre de données relatives à l’impact de l’enseignement supérieur transnational et du commerce de services sur l’accès à l’enseignement supérieur sont nécessaires pour étayer l’élaboration des cadres d’action par des éléments concrets.

Renforcement des capacités et activités d’information

La nécessité de renforcer les capacités aux niveaux régional et national, afin de promouvoir l’assurance qualité et les mécanismes d’accréditation à l’intérieur d’un cadre international plus solide a été reconnue. A cet égard, il a été souligné que les cadres nationaux d’assurance qualité ne devaient pas faire de discrimination aux dépens des nouveaux fournisseurs et que dans le même temps la qualité de toutes les prestations d’enseignement devait être optimale. Cette initiative adoptera une approche graduelle, en tenant compte des activités/projets en cours en vue d’accroître la transparence et l’information.

En second lieu, on a souligné la nécessité de donner aux acteurs de l’enseignement supérieur les moyens de prendre des décisions plus éclairées dans le monde contemporain de l’enseignement supérieur. Le but de cette initiative est d’informer afin de protéger les étudiants contre les ressources éducatives inadaptées qui peuvent leur être proposées, les prestations de qualité médiocre, les usines à diplômes et les institutions douteuses. Cette initiative a aussi pour but de fournir aux décideurs au sein des gouvernements et des institutions les informations et les compétences nécessaires pour mieux naviguer dans le nouvel espace de l’enseignement supérieur.

Face aux nouveaux développements de l’offre d’enseignement supérieur, la publication *Etudier à l’étranger*, qui est une ressource essentielle de l’UNESCO destinée à promouvoir la mobilité des étudiants, doit s’intéresser aux nouvelles formes d’apprentissage et aux nouveaux types d’apprenants. La nécessité d’une contribution effective des étudiants à cette publication a été

soulignée. Sa présentation sera modifiée de manière à y faire figurer les programmes proposés dans le cadre de l'enseignement ouvert et à distance. De plus, elle offrira aux étudiants potentiels un guide aux points d'entrée multiples couvrant tous les critères de l'apprentissage (âge, culture, géographie, besoins, par exemple). Pour la première fois, toutes les informations clés fournies dans cette publication seront diffusées gratuitement sur le site Web de l'UNESCO, qui donnera notamment accès à la base de données.

Enfin, comme une meilleure information sur les nouveaux développements est apparue souhaitable, il a été jugé nécessaire de créer un espace électronique dédié à l'échange d'informations sur les activités du Forum mondial.

Conclusion

Il est clair que l'enseignement supérieur est confronté à de nouvelles opportunités et à de nouveaux défis à la fois parce qu'il est acteur dans une société en voie de mondialisation et qu'il subit les effets du processus en cours. Face à ces développements et tendances, différents organes intergouvernementaux procèdent à la révision ou à la mise en place de cadres internationaux et supranationaux. Il a été reconnu toutefois que l'UNESCO, qui est l'organisme spécialisé du système des Nations Unies compétent dans le domaine de l'éducation, a un rôle décisif à jouer. L'UNESCO a la responsabilité de contribuer à l'élaboration de cadres appropriés pour l'enseignement supérieur reposant sur les principes des Nations Unies et, en partenariat avec les Etats membres, de s'attacher à renforcer les capacités et à faciliter l'application de ces cadres d'action et de réglementation aux niveaux national et international.

Notes

ⁱL'UNESCO a copublié récemment deux ouvrages traitant de cette question — *Globalization and the Market in Higher Education: Quality, Accreditation and Qualifications* (2002) et *Globalisation et universités : nouvel espace, nouveaux acteurs* (2003) sous la direction de G. Breton et M. Lambert.

ⁱⁱKnight, J. et H. DeWit (dir.publ.) (1997). *Internationalization of Higher Education in Asia Pacific*. Amsterdam. European Association for International Education p.8.

ⁱⁱⁱKnight, J. (2003). *Internationalization remodeled: Responding to new realities and challenges* (en cours de publication).

^{iv}CVCP/HEFCE (2000). *The Business of Borderless Education: UK Perspectives*. Committee of Vice-Chancellors and Principals et National Education Funding Council in England.

^vSingh, M. 'International Quality Assurance, Ethics and the Market: A View from Developing Countries', dans UNESCO/IAU (2002) *Globalization and the Market in Higher Education: Quality, Accreditation and Qualifications*.

^{vi} Voir le site Web de l'Internationale de l'éducation à l'adresse <http://www.ei-ie.org/> (consulté le 1er août 2003)

^{vii} *Déclaration commune sur l'enseignement supérieur et l'AGCS*, 28 septembre 2001, Association des universités et collèges du Canada (AUCC), American Council on Education (ACE), Association Européenne de l'Université (EUA) et Council for Higher Education Accreditation (CHEA), à l'adresse <http://www.aucc.ca/> (consultée le 5 juin 2003)

^{viii} Voir le site Web de l'ESIB à l'adresse <http://www.esib.org/> (consulté le 5 juin 2003)

^{ix} La Déclaration Brixen/Bressanone sur la diversité culturelle et l'AGCS (2002) est un exemple émanant d'un groupe différent d'acteurs de l'éducation, les ministres européens de la culture et de l'éducation, qui ont exprimé leur opinion sur la protection de la diversité dans l'éducation, la culture et les médias. La déclaration appelle à exclure les services recevant un soutien démocratique dans les domaines de l'éducation, de la culture et des médias des nouveaux engagements dans le cadre de l'AGCS.

^x Étude réalisée pour le premier Forum mondial sur les dimensions internationales de l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications (UNESCO, Paris 17-18 octobre 2003)

^{xi} Une étude analytique, entreprise par l'Université du Surrey en coopération avec l'UNESCO et le Commonwealth of Learning, s'attache à décrire et analyser l'ampleur, l'impact et la réglementation de la prestation d'enseignement supérieur transfrontières, privée et à but lucratif dans un échantillon de pays (Bangladesh, Bulgarie, Jamaïque, Malaisie et Sénégal). La finalité de cette étude est d'évaluer la contribution des nouvelles modalités de l'offre à l'élargissement de l'accès aux études de troisième cycle.

^{xii} Voir Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (consultés le 5 juin 2003) à l'adresse <http://www.un.org/millenniumgoals/>

^{xiii} Déclaration de Bruxelles de l'Assemblée générale des Nations Unies (consultée le 5 juin 2003) à l'adresse <http://www.unctad.org/en/docs/aconf191d12.en.pdf>

^{xiv} Rapport du Sommet mondial sur le développement durable (consulté le 5 juin 2003) à l'adresse http://www.johannesburgsummit.org/html/documents/summit_docs/131302_wssd_report_reissued.pdf

^{xv} Rapport du Sommet mondial pour le développement social (consulté le 5 juin 2003) à l'adresse <http://www.un.org/documents/ga/conf166/aconf166-9.htm>

^{xvi} Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes (consultée le 5 juin 2003) à l'adresse <http://www.unesco.org/education/uie/confintea/declaeng.htm>

^{xvii} Contribution de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (consultée le 5 juin 2003) à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001295/129531e.pdf>

^{xviii} Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (consultée le 5 juin 2003) à l'adresse http://www.unesco.org/confgen/press_rel/021101_clt_diversity.shtml

^{xix} Cadre d'action de Dakar (consulté le 5 juin 2003) à l'adresse http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/dakfram_eng.shtml

^{xx} Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^{ème} siècle : vision et actions, article 14 (consultée le 5 juin 2003) à l'adresse <http://www.unesco.org/education/wche/declaration.shtml>

^{xxi} Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2001-2007 (consultée le 5 juin 2003) à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/>

^{xxii} Van Damme, D. "Higher Education in the Age of Globalization" dans UNESCO/IAU (2002) *Globalization and the Market in Higher Education: Quality, Accreditation and Qualifications*.

^{xxiii} Documents consultés le 1er août 2003 à l'adresse <http://www.ldv.no/unesco/>

^{xxiv} Rapport final et documents consultés le 1er août 2003 à l'adresse http://portal.unesco.org/education/ev.php?URL_ID=1935&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201

^{xxvi} Texte des conventions (consulté le 5 juin 2003) à l'adresse : <http://www.unesco.org/education/studyingabroad/index.shtml>

^{xxvii} Le Réseau européen de centres nationaux d'information (Réseau ENIC) a été officiellement créé à Budapest, en juin 1994, par la fusion du réseau existant d'organes nationaux d'information de l'UNESCO et du réseau de centres nationaux d'information sur les équivalences du Conseil de l'Europe. Il a encouragé le resserrement des liens de coopération avec le réseau apparenté de Centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique (NARIC) de la Commission européenne.